



# TROISIEME SERMON

FAIT LE IEV DI XXIX.  
de Nouembre 1640.

*Où est traité de l'authorité de l'Eglise.*

MATTH. XVIII.

15. *Si ton frere a peché enuers toy, va, & le repren entre toy & luy seul : s'il t'escoute, tu as gagné ton frere.*

16. *Mais s'il ne t'escoute, pren avec toy un ou deux: afin qu'en la bouche de deux ou trois tesmoins toute parole soit ferme.*

17. *Que s'il ne daigne les escouter, di le à l'Eglise. Et s'il ne daigne escouter l'Eglise, qu'il te soit comme le payen & le peager.*



**O**MBIEN la paix & la concorde est vne chose douce & souhaitable, ceux-là le scauent mieux qui ont expérimenté les horreurs de la guerre. Les petites choses croissent, & se fortifient par la concorde, mais les grandes se dissipent & ruinent par la discorde. Mesme vne troupe de voleurs ne peut subsister long temps, s'ils s'entrebatent sur le partage du butin. C'est ce que Iesus

Christ enseigne au 12. de S. Matth. Si dit-il) *Satan est divisé contre soi mesme, comment subsistera son royaume? Ser tout l'Ecriture monstre combien la paix est vne chose excellente en ce qu'elle appelle Dieu, le Dieu de paix.* Lequel a posé son throne es cieus, où il y a vne tranquillité perpetuelle. Vray est qu'une bande d'esprit rebelles a voulu y mettre la discorde en se reuoltant contre son Createur: Mais ils ont incontinent esté dechassés des cieus, & precipités en ces lieux bas, où ils ont apporté la discorde.

Rom. 16.

Par cela aussi l'Ecriture monstre combien la paix est agreable à Dieu, en ce qu'elle appelle ceux qui craignent Dieu, les enfans de paix, Luc. 10. Et Iesus Christ au 5. chap. de S. Matth. dit que *bien-heureux sont ceux qui procurent la paix: car ils seront appelez enfans de Dieu.*

C'est là le premier effect de la predication de l'Euangile, qui est remarqué au 4. chap. des Actes, atçauoit que *la multitude des croyans n'estoit qu'un cœur & vne ame.* Cela auoit esté prophetisé par Esaie au chap. 11. Où il predict que le lion habitera avec l'agneau, & que le lion gistera avec le bœuf, & que l'enfant s'esbattra au pertuis du basilic: qui sont façons de parler Allegoriques, par lesquelles Dieu predict que les cœurs les plus contraires & discordans, se rallieront, & serviront à Dieu vnaniment, estant ioincts par le lien d'une mesme foy.

Au contraire le diable est vn trouble-paix, & vn semeur de discorde: lequel Dieu enuoye quelquefois en sa colere, pour mettre dissensio entre ceux qu'il veut punir: comme il est escrit au 9. chap.

chap. des Iuges, que Dieu enuoya vn mauvais esprit entre Abimelech & les Seigneurs de Sichem : aſcauoir vn esprit de discorde. Satan ayât troublé la paix entre Dieu & l'homme en seduisant nos premiers parens, a mis aussi la diuision & les querelles entre les hommes. N'y ayant que deux freres au monde, aſcauoir Cain & Abel, qui pouuoient partager entr'eux tout le bien de la terre, si est-ce que la terre s'est trouuee trop estroite pour eux, & l'vn a tué l'autre par enuie. Esau & Iacob se sont entrepouſſez dans le ventre de leur mere, & leur querelle a esté plus ancienne que leur vie. N'ayans peu compatir ensemble en vn mesme ventre, comment eussent-ils peu compatir en vne mesme maison ? Tout fromille de procès, de querelles, & de guerres : & la societé humaine ressemble à vne mer ondoyante & tempestueuse, en laquelle les gros poissons deuorent les petits. En routes les histoires, tant profanes que sacrees, se trouuent fort peu d'exemples de parfaite amitié.

A ceste humeur querelleuse & prompte à se mettre en colere, rien ne contribue tant que l'impatience à souffrir des iniures. Les esprits des hommes orgueilleux ressemblent à des boules rondes posées sur vne table polie, lesquelles se meuuent à souffler dessus : ou aux playes cuisantes qui s'offensent par le moindre atouchement. On ne scauroit si peu toucher à nostre argent, ou troubler nos plaisirs, qu'vn homme orgueilleux ne sorte hors des gonds. Ceux qui font profession du point d'honneur, titent à coups d'espee l'interpretation d'vne parole. Car ils disent, Si

i'endurois cela, ie serois estimé vn poltron: on dira, *Il en boira bien d'autres.* En quoy non seulement les hommes offensent Dieu, qui dit, *Amoy appartient la vengeance, & ie le rendrai:* & vsurpēt sa charge: mais aussi pechent contre le sens commun. Car le sens & la raison dictent, que celui là est le plus fort, qui peut porter plus de fardeaux. Mais les hommes vindicatifs mettent la force à ne pouuoit rien supporter. Contre ce que dit Salomon au 16. des Prouerbes: *Celui qui est tardif à colere, vaut mieux que l'homme fort: & celui qui maistrise son courage, que celui qui prend les villes.* Les natures foibles ont leurs mouuemens prompts: mais les fortes sont patientes, & ne s'esmeuent pas aisément.

Dont nous ne pourrions vous amener vn plus bel exemple que celui de Dieu mesme, lequel estant tout puissant, & pouuant de son seul regard confondre & perdre ses ennemis: neantmoins souffre que son Sainct Nom soit blasphémé, & par sa patience & longue attente inuite ses ennemis à repentance. Et l'exemple de Iesus Christ, lequel auoit la vie de tous les hommes sa puissance, & cependant rendoit le bien pour le mal, & mesmes en la croix a prié pour ceux qui le crucifioyent.

C'est lui qui nous a predit que nous serons blasimés, outragés & persecutés pour l'amour de luy: & cependant a voulu que nous benissions ceux qui nous maudissent, & priions pour ceux qui nous persecutent. On nous appellera impies, imposteurs, heretiques: on dira que nous sommes tous damnez. Mais en ces opprobres  
nous

nous auons Iesus Christ & les Apostres pour compaignons : & si nous supportons les maledictions des hommes avec patience, elles nous tourneront en benediction.

C'est à quoi tendent les paroles de nostre Sauueur que nous vous auons leuës, esquelles il parle des querelles qui suruiennent entre freres & voisins. Il ne permet pas à la partie offensee de prendre la vengeance, ains il veut que celui qui a receu l'offense reprenne avec douceur celui qui a tort. Que s'il n'acquiesce pas & ne veut faire aucune satisfaction, le Seigneur veut que la partie offensee prenne deux ou trois tesmoins, afin que plusieurs loignans leurs remonstrances parlent avec plus de force & autorité. Mais si l'homme insolent & outrageux ne fait point de cas de leurs remonstrances, le Seigneur conseille à la partie offēsee de faire sa plainte aux cōducteurs de l'Eglise du lieu où il habite. Que si celui qui a le tort mesprise les exhortations de l'Eglise, il veut que l'Eglise retranche cet homme là de la communion de l'Eglise, & l'excommuniant le mette au rang des payens & des peagers, qui estoient exclus de la communion des fideles.

Pour l'intelligence de ce passage, faut poser auant toutes choses qu'il n'est point ici parlé des doutes & controuerses en la religion, mais des querelles ou batteries qui peuent arriuer entre deux freres ou voisins. Dont s'ensuit que par l'Eglise, à laquelle il renuoye les contendans, il n'entend pas l'Eglise des eleus, laquelle ne se discerne point à l'œil, mais il entend vne Eglise visible à laquelle on se puisse adresser.

De là aussi appert que quand le Seigneur dit *Di. le à l'Eglise*, il ne parle pas de l'Eglise vniuerselle. Car pour composer vne querelle entre deux voisins, on n'assemble pas l'Eglise de tout le monde. Le Seigneur donc parle d'une Eglise particuliere, & veut que celui qui a receu quelque offense, dont il ne peut tirer autre satisfaction, s'adresse aux Pasteurs de son Eglise, quand ce ne seroit que l'Eglise d'un bourg ou d'un village, pourueu que le Ministère de l'Euangile y soit establi.

Et remarquez qui sont ceux auxquels Iesus Christ parle. Il parle à ses Apostres, entre lesquels estoit S. Pierre. Il commande donc à S. Pierre, quand il aura receu quelque offense, de faire ses plaintes à l'Eglise, & de subir le iugement de l'Eglise. A ce commandement celui qui se dit successeur de S. Pierre ne veut estre assuietti: car il se dit estre par dessus toute l'Eglise du monde. Et y a vn Canon au Decret Romain qui dit, que si le Pape par sa meschante vie entraine en enfer vne multitude innombrable d'ames, nul ne doit estre si osé que de le repréde: pour ce que celui qui doit estre iuge de toutes choses ne peut estre iugé de personne.

*Can. Si  
Papa,  
dist. 4.*

Par tout ce que dessus, mes freres, vous prenez aisément combien meschamment, & contre l'intention du Seigneur, ces paroles, *DI. LE A L'EGLISE*, sont aujourdhui prises par nos aduersaires. Car estât plus clair que le iour, que Iesus Christ ne parle point ici des points de la foy, ni des doutes en la religió, mais des querelles entre particuliers: & qu'il ne parle point de l'Egli-

l'Eglise vniuerselle, ni del'Eglise Romaine plus que de la Grecque ou Syrienne : cependant nos aduersaires interpretent ainsi ce passage. *S'il se ment quelque doute en la foy, ou quelque controuerse en la religion, adresse-toy à l'Eglise Romaine, laquelle est iuge souueraine & infailible, & decide les matieres de la foy, avec pleine authorité.*

Et notez que par l'Eglise Romaine on n'entend pas le peuple de l'Eglise Romaine, car ce peuple ne iuge rien : ni le clergé de France, ni celui d'Espagne, ou d'Italie : car on ne l'appelle point pour faire des loix, ni pour prononcer aucun iugemēt és matieres de la foy : ains il reçoit les loix & reglemens enuoyés de Rome, avec toute obeissance. Mais par l'Eglise, qui est iuge, on entend le Pape seul : lequel quand il veut, s'adjoit quelque peu de Prelats qu'il choisit, pour prendre conseil d'eux. Mais toutes les decisions & reglemens de la foy se prononcent en sa seule authorité. Il y a vne Decretale du Pape Innocent III. en laquelle il s'attribue la cognoissance des differens entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, pource qu'il est escrit, *Di-le à l'Eglise.* Et les Docteurs disent, que le Pape le doit dire à l'Eglise, c'est à dire, à soi-mesme. Bref quand le Pape a commandé quelque chose concernant la religion, on dit, *C'est l'Eglise qui l'a ainsi ordonné.* Par ce moyē voila l'Eglise vniuerselle qui peut estre enclose en vn cabinet, voire en vn habit. Et celui qui soutient est appellé Dieu, est aussi appellé l'Eglise. Celui qui se dit l'Espoux de l'Eglise, est aussi appellé l'Espouse. Choses mal aisees à comprendre, & où la mauquerie est euidente.

Cap. No-  
uis. Ext.  
de Indi-  
ciis.

Bellarmin.  
lib. 2. de  
Concil.  
cap. 19.

Or pource qu'au verset suivant Iesus Christ donne à ceste Eglise puissance de lier & delier, qui est la puissance de remettre les pechez, quant aux peines & censures Ecclesiastiques, le Pape s'est reserué la puissance de lier & delier avec souueraine autorité. Pource que Iesus Christ a dit à S. Pierre & aux autres Apostres, *Tout ce que vous delierez en terre*, le Pape entrepréd de le delier aussi sous terre, & tirer du feu de Purgatoire les ames qui ne lui sont pas commises, & ne sôt pas de son troupeau. Par ceste mesme puissance de delier, il delie les suiets de l'obeissance iuree aux Rois & Princes souuerains. Il delie l'obligation des vœux & des sermens, permettant à vn homme de violer, le serment fait à Dieu; Qui est certes se mettre par dessus Dieu. Car celui qui peut exempter les suiets de garder la fidelité iuree à leur Roy, doit estre plus grand que le Roy. Item, sous ombre que Iesus Christ a dit, *Tout ce que vous delierez*, le Pape delie les mariages legitimement contractés & benits en l'Eglise; & delie les enfans de l'obeissance qu'ils doiuent à leurs peres & meres, quand vn enfant malgré son pere & sa mere s'est ietté en vn Monastere. Tout cela sous couleur de ces mots, *Di-le à l'Eglise; & Tout ce que tu lieras en terre, &c.*

Nous vous auons, mes freres, és deux predications precedentes, parlé de diuers abus de l'Eglise Romaine, mais nous ne vous auons point encore fait voir le fonds de l'abus, & l'origine de tout le mal. Ce mot d'Eglise est vne couuerture à tous abus, & vn espouuantail pour intimider le pauvre peuple. Bref ce mot d'Eglise  
est ce



est ce qu'on oppose à Dieu & à sa parole.

Sur ces mots, *Di-le à l'Eglise*, on bastit ces trois maximes. La premiere, que l'Eglise Romaine, c'est à dire le Pape, peut changer les commandemens de Dieu, dispenser contre les Apostres, & faire des loix contraires à ce que Dieu commande en sa parole. La deuxieme est, que l'Eglise Romaine a plus d'autorité que l'Escriture sainte, & est iuge par dessus l'Escriture : tellement que l'autorité de l'Escriture sainte depend de l'autorité de l'Eglise, c'est à dire du Pape, lequel ne peut errer. La troisieme est, qu'à l'Eglise Romaine appartient le droit & autorité souveraine d'interpreter l'Escriture avec vne certitude infaillible. De ces trois points nous vous entretiendrons, autant que le temps nous permettra, moyennant l'assistance de Dieu.

Pour commencer donc par la puissance que l'Eglise Romaine a de changer ce que Dieu ordonne en sa Parole : Quand on demande à nos aduersaires, Pourquoi auez-vous chagé le commandement du Seigneur qui a dit, *Beuvez en tous* : & le commandement de l'Apostre S. Paul *1. Cor. 11.* qui veut que le peuple de Corinthe *s'espronne soi-mesme, & boiue de ceste coupe* ? On nous respond : L'Eglise pour bonnes considerations l'a ainsi ordonné. Non pas l'Eglise Grecque, ni la Syrienne, ni l'Africaine, mais seulement l'Eglise Romaine laquelle seule ne peut errer.

S. Paul en la 1. à Tim. cap. 3. dit, *Il faut que l'Esquesque soit irreprensible, mari d'une seule femme, ayant ses enfans, suiets en toute reuerence.* Là dessus nous leur demandons: Souffririez-vous en vostre

Eglise vn Euelque qui fust mari d'vne femme, & qui ait des enfans? On respond, *Non: car l'Eglise en a autrement ordonné.*

Dieu au 4.ch. du Deut. defend fort expressement de le représenter par images. Et au 40.ch. d'Esaye, *A qui ferez vous ressembler le Dieu fort? ou quelle image lui approprierez-vous?* Et Saint Paul Rom. 1. *Ils ont changé la gloire de Dieu incorruptible en la ressemblance & image de l'homme corruptible.* Nos aduersaires recognoissent cela, & cependant en leurs Eglises se voyent des images de la Trinité. Mesmes on void l'image de la Trinité pendue deuant des cabarets: on dit, *Monsieur est logé à la Trinité, & ses cheuaux sont logés à la Teste Dieu.* On dit pour excuse, *C'est l'Eglise, & l'Eglise Rom. approuue ceste custume.*

On a rayé des Breuiaires, Offices, & Heures qu'on met és mains du peuple le second commandement de la loi, qui dit, *Tu ne te feras image taillee, ni ressemblance des choses qui sont au ciel.* Si on nous chicane sur le mot d'*image*, (lequel toutefois se trouue en la version de l'Eglise Romaine) le mot de *ressemblance* oste toute difficulté. Si du premier & du deuxieme commandement de la Loy on n'en veut faire qu'vn, si est-ce que ces mots que Dieu a prononcés de sa bouche, qui defendent les images, ne doiuent estre ostés. Cet attentat contre la Loy de Dieu est couuert de ce nom d'Eglise. On nous oppose l'autorité de l'Eglise Romaine,

Mat. 4. 9 Dieu dit, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à lui seul tu seruiras.* Et la Loy de Dieu defend d'adorer & rédre du seruice aux images. Contre cela  
les

les Conciles de l'Eglise Romaine, & les Papes commandent d'adorer les images. Et en l'Eglise Rom. on adore les reliques des Saints. On nous respond que ceste adoration est vne adoratiō inferieure. Mais toute telle qu'elle est, si est-ce que c'est vne adoratiō religieuse, & qui se fait en l'Eglise, & vne adoration que Dieu n'a point commandee, & qui par consequēt ne peut estre faite en foy. Qui plus est, les plus celebres Docteurs de l'Eglise Romaine soustiennent que l'image de Dieu, & l'image du crucifix, & la croix, doiuent estre adorees d'adoration de latric, qui est l'adoration souueraine. Contre tout cela on nous dit, *c'est l'Eglise. L'Eglise Romaine l'a ainsi ordonné.*

Dieu a dit en sa Loy, *Tu trauailleras six iours;* Le Pape dit, *Tu ne trauailleras pas six iours;* car il a ordonné sur semaine grand nombre de festes chomables. On dit pour excuse, *C'est vn commandement de l'Eglise. Le Pape l'a ainsi ordonné.*

Dieu dit en sa Loy, *Tu ne paillarderas point;* Contre cela le Pape permet la paillardise, & a establi à Rome & ailleurs les bordeaux publics.

La Loy de Dieu dit, *Tu ne conuiteras point.* Et S. Paul parlāt de la conuoitise defendue en la Loy, dit qu'elle est peché. Le Cōcile de Trente au cō-  
Rom. 7. 7.  
Sess. 5.

traire definit & determine que la conuoitise dōt parler S. Paul (qui est la conuoitise defendue en la Loy) n'est ni vraiment ni propremēt peché. Le sommaire de la Loy commande d'aimer Dieu, & le seruir de tout nostre cœur, & de toutes nos forces; mais les Moines de l'Eglise Romaine faisans profession d'œuvres de supererogation, se vantent de faire plus de bonnes œuvres, & plus

*C'est ce  
que font  
les Ca-  
pucins.*

parfaites que Dieu n'a commandé en sa Loy. Ils seruent donc Dieu plus que de toutes leurs forces, & l'aiment plus que de tout leur cœur. Ce qui est impossible. Nous leur disons, quand vous vous fouëttez vous mesmes, quand vous mangez votre potage à genoux, & ne maniez point d'argent, faites vous ce que vous pouuez? cela est-il de vos forces? faut bié dire qu'ils le peuuent, puis qu'ils le font. Si d'oc ces choses sont bonnes œuvres, & si leur force s'estend iusques là, elles sont commandees. Ce ne sont donc point œuvres outre & par dessus ce que Dieu a commandé.

Ainsi l'Apostre S. Paul en la 1. aux Corinth. chap. 14. defend de parler en l'Eglise langage nō entendu. Et au chap. 10. vers. 27. il dit, *Si quelcun des infideles vous conuie mangez de tout ce qui sera mis deuant vous, sans vous en enquerir par conscience.* Et aux Coloss. au chap. 2. il condamne ceux qui disent, *Ne mange, ne goustez, ne touchez point.* Oū est à noter qu'il parle à ceux qui faisoient ces defences par deuotion volontaire, & humilité, pour marter leurs corps, & n'auoir point d'esgard au rassasiement de leur chair. Cōtre cela l'Eglise Romaine a mis le seruice en langage que le peuple n'entend pas. Et le Pape a ordonné plusieurs distinctions de viandes. A tout cela on dit, *C'est l'Eglise.* On oppose à l'Apostre l'autorité de l'Eglise Romaine.

Je n'adiousterai plus qu'un exemple, & icelui le principal de tous. Car vous scauez que le fondemēt de nostre foy est la doctrine de l'Euangile: si donc ie vous montre que l'Eglise Romaine a inuenté un autre Euangile que celui de Iesus Christ

Christ, & par vn horrible defigrement a corró-  
pu la pureté & simplicité de l'Euangile, vous re-  
cognoistrez aisémēt qu'on se sert de ce mot d'*E-  
glise*, & de l'authorité de l'Eglise Romaine, pour  
destourner les hommes du chemin de salut, &  
pour bastir au Pape vn Empire en la terre.

Le sommaire de l'Euangile est celui que Iesus  
Christ nous donne au 3. chap. de S. Iehan, disant,  
*Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils  
unique, afin que quiconque croit en lui ne perisse  
point, mais ait vie éternelle: voila l'Euangile de Ie-  
sus Christ. Maintenant apprenez quel est l'E-  
uangile de l'Eglise Romaine.*

L'Eglise Romaine enseigne que Iesus Christ  
par sa mort a osté & aboli toute nostre coulpe,  
ayant pleinemēt satisfait pour tous nos pechez;  
mais qu'il ne nous a pas exempté de la peine sa-  
tisfactoire deuë à nos pechés. Qu'il faut que nous  
portions ceste peine par laquelle nous deuôs sa-  
tisfaire à la iustice de Dieu, en partie en ceste vie  
par penitences que les Prestres imposent apres  
l'absolution, ou que chacun s'impose, par battu-  
res, iusnes, pelerinages, dons à l'Eglise, &c.  
en partie apres ceste vie au feu de Purgatoire, où  
les ames sont tourmentees par plusieurs siecles  
pour expier les pechés que Dieu a pardonnés,  
& pour lesquels Iesus Christ a pleinement satis-  
fait. Mais que le Pape a vn thresor, qu'on ap-  
pelle le thresor de l'Eglise, dont il porte les clefs,  
auquel il ramasse les satisfactions superabonda-  
tes des Saints, & des Moines, lesquels ont fait  
plus d'œuvres penables & satisfactoirs que leurs  
pechés ne meritoient. Lequel superabondant le

Pape distribue aux peuples par ses pardons, & indulgences, octroyât quelquefois des pardons de deux & de trois cens mille ans, & quelquefois plein pardon. Lequel aussy à mesme fin a establi des autels priuilegiez, sur lesquels quiconque fait chäter vne Messe, tire vn ame du Purgatoire. A cela aussy seruēt les Messes priuees, que les riches mourans fondent pour leurs ames, afin de receuoir de l'allegement au feu de Purgatoire.

Ceci aussy est de l'Euangile de Rome, que les Saincts non seulement entendent & reçoient nos prieres, & cognoissent nos cœurs, mais aussy ont merité pour nous la grace de Dieu & le salut. Dont aussy le Prestre en la Messe demande à Dieu la remission des pechés par les merites des Saincts dont les reliques sont sous l'autel. Par ce moyen ont les fait Mediateurs, non seulement d'intercession, mais aussy de redemption.

Vous, qui par la grace de Dieu estes instruits en la doctrine de l'Euāgile de Iesus Christ, pouuez-vous entendre ces choses sans horreur? Car quelle conuenance de tout cela avec l'Euangile du Seigneur? Certes le ciel n'est pas plus éloigné de la terre, que ces inuentions sont éloignets de l'Euangile contenu és Sainctes Escritures. Se trouuera-il en toute la Parole de Dieu vn seul mot de ce thresor de l'Eglise, & des Indulgences Romaines, & des pardons de cent mille ans, & des Autels priuilegiez: & des satisfactions superabondantes des Saincts, & de la distribution que le Pape en fait és grands pardons, & sur tout au Iubilé? Car puis que nul ne peut satisfaire à Dieu pour ses propres pechez, comment satisferoit-il pour

pour les pechez d'autrui? S. Paul dit que chacun *Gal. 2. 3.*  
*portera son propre fardeau: Et que Dieu rendra à* *Rom. 2.*  
*chacun selon ses œuvres, & non selon les œuvres*  
*d'autrui. David au Pſeau. 49. dit que nul ne peut*  
*racheter son frere, ni bailler à Dieu la rançon d'ice-*  
*lui. Celui qui veut servir Dieu par procureur ne*  
*sera jamais sauué en personne.*

La deuxieme Maxime sur laquelle est fondé  
 tout le Papiſme, c'est que *l'Eglise Romaine a plus*  
*d'autorité que l'Eſcriture ſaincte, & que l'authori-*  
*té de l'Eſcriture ſaincte depend de l'authorité de*  
*l'Eglise, laquelle eſt iuge ſouueraine & infaillible*  
*des matieres de la foy, & eſt iuge de l'Eſcriture.*

Sur quoy faut noter deux choſes, aſſauoir, que  
 touſiours par l'Eglise on entend la Romaine, &  
 par l'Eglise Romaine on entend le Pape, par de-  
 uers lequel eſt la ſouueraine autorité. L'autre,  
 que par l'Eſcriture nous n'entendons pas le pa-  
 pier & l'encre, mais les enſeignemens qui y ſont  
 cōtenus: en meſme façon que par l'Edict du Roy  
 nous n'entendons pas le papier placqué es quar-  
 refours, mais la volonté du Roy qui y eſt noti-  
 fiée. Dont ſ'enſuit que dire que l'Eglise Romai-  
 ne a plus d'autorité que l'Eſcriture, c'eſt à dire  
 qu'elle a plus d'autorité que Dieu parlant par  
 ſes Prophetes & Apoſtres. Cependant ceſte E-  
 glife Romaine eſt celle à laquelle l'Apoſtre S.  
 Paul au chap. 11. aux Rom. predit qu'elle ſera re-  
 tranchee, ſi elle vient à s'enorgueillir.

En ce poinct aduient à nos aduerſaires ce qui  
 aduient ordinairement aux ennemis de la verité;  
 qui eſt de ſe contredire à eux meſmes. Car ils  
 fondent l'authorité de leur Eglise ſur ces mots,

*Di-le à l'Eglise.* Ils veulent donc que l'autorité de leur Eglise soit fondée sur l'Escriture; puis s'oubliant, ils veulent que l'autorité de l'Escriture soit fondée sur l'Eglise. Comme si quelcun fondeoit les murailles sur le fondement, & puis apres voudroit fonder le fondement sur les murailles.

Sur cela nous demandons: Ceste Eglise n'est-elle pas composée d'hommes? Et ces hommes ne sont-ils pas suiets à la Parole de Dieu? Qui plus est, ces hommes ne sont-ils pas pecheurs & criminels devant Dieu? Comment donc veut-on que des suiets soyent par dessus les loix de Dieu? & que des criminels soyent iuges souverains, & ayans vne autorité par dessus les loix par lesquelles ils seront iugés au dernier iour.

Est chose certaine que l'Escriture Sainte donne des loix à l'Eglise, mais l'Eglise n'a point donné de loix à l'Escriture: car elle n'est pas suiette à l'Eglise. Qu'es'il ne faut croire à l'Escriture qu'à cause que l'Eglise Romaine l'ordonne, ceste Eglise sera plus croyable que Dieu parlant es saintes Escritures.

Nos aduersaires confessent que l'Eglise est souuēt gouvernee par des Pasteurs vicieux, auares, ambitieux, impudiques. L'Escriture Sainte n'a point ces defauts.

N'y a qu'une Sainte Escriture, mais il y a plusieurs Eglises discordantes. En ce discord l'Eglise Romaine ne peut estre iuge, puis qu'elle est partie: veu principalement qu'elle a pour contraire les Eglises Grecques plus anciennes que la Romaine: & qui ne recognoissent pour iuge le Pontife Romain.

Que



Que si l'Eglise Romaine n'est point fondée sur l'Escriture, sur quoy sera-elle fondée? Sera-elle fondée sur sa propre autorité? Et si elle n'est point fondée sur l'Escriture, pourquoy allegue-elle l'Escriture pour appuyer son autorité?

Particulierement en ceste question, Si l'Eglise est iuge souveraine, l'Eglise sera-elle iuge? Et pour iuger ceste question, Si l'Eglise ne peut errer, s'adressera-on à l'Eglise pour en iuger sans pouvoit errer? Si l'Eglise est iuge de son propre devoir, elle n'aura autres loix que celles qui lui plairont, & sera iuge de soi-mesme. Bref, nous voudriôs sçavoir si le est Pape suiet aux Escritures saintes, c'est à dire, à Dieu parlant és saintes Escritures. S'il y est suiet, pourquoy veut-il qu'elles dependent de son autorité? Pourquoy soutient-on que l'Escriture n'est pas iuge, afin de donner au Pape ce qu'on oste à Dieu parlant és saintes Escritures? Mais si le Pape n'est pas suiet au saintes Escritures, il est par dessus la parole de Dieu, & plus grand que Dieu.

Contre cela nos aduersaires ameinēt quelques menues raisons sans parole de Dieu. Ils disent qu'on ne sçauoit pas que c'est là l'Escriture, si l'Eglise ne le disoit. Nous au cōtraire soutenons qu'on ne sçauoit pas qu'il faut qu'il y ait vne Eglise, si l'Escriture ne nous l'enseignoit. Quand Dieu parlāt és Escritures declare qu'il veut qu'il y ait vne Eglise, il parle en Maistre qui ordōne: mais quād l'Eglise dit que c'est là l'Escriture, elle parle seulement en tesmoin, & se recognoist lui estre suiette. Lequel tesmoignage peut estre rendu aux Escritures par vne Eglise heretique, aussi

bié que par vne qui est pure en la foy. Vn enfant peut dire, *Je ne scaurois pas que c'est là l'Escriture sainte, si mon pere & ma mere ne me l'eussent dit, & ne me l'eussent enseigné.* Mais de là il ne s'esuit pas que ce pere & ceste mere soyent par dessus l'Escriture, & soyent iuges de l'Escriture.

Ils disent aussi, L'Eglise est plus ancienne que l'Escriture. Or les choses plus anciennes doiuent auoir plus d'autorité. En quoy ils s'abusent. Les peuples sont plus anciens que les Rois, & que les loix, & toutesfois les peuples sont suiets au loix & aux Rois. Aussi est-il faux que l'Eglise Romaine soit plus ancienne que l'Escriture.

Mais (disent-ils) il nous faut vn iuge qui parle. Or l'Escriture sainte ne parle point. Car frauduleusement par l'Escriture ils entendent le papier & l'encre, & les caracteres, & non pas les enseignemens qui y sont contenus. Je dis donc que l'Escriture parle assez quand elle nous enseigne comment il faut parler. Le liure voiremēt ne parle pas, mais Dieu a parlé en publiant sa Loy, & a parlé à ses Prophetes, & par ses Prophetes. Et le Fils de Dieu de sa bouche sacree a enseigné ses Apostres, & leur a dicté la Doctrine de l'Euangile. Que si ce mot de *Iuge* desplaist à nos aduersaires, qu'ils se seruēt du mot de *Reigle*. Pourueu qu'ils vueillent receuoir l'Escriture pour reigle parfaite de la religion, nous serōs bien tost d'accord. Mais c'est ce qu'ils ne veulent pas. Car ils y adioustēt des traditions, & vne parole non escrite, & les commandemens de l'Eglise, c'est à dire, du Pape, qui sont plus soigneusement obserués que les commandemens de  
 Vous

Vous voyez, mes freres, à quoy tend tout cela, asçavoir à raualler l'authorité de l'Escriture sainte, laquelle ils sentent leur estre contrainte. C'est pourquoy les Docteurs de l'Eglise Romaine lui disent force iniures. Ils appellét l'Escriture, vne parole muette, vne reigle imparfaite & insuffisante, vn nez de cire, vne pierre de scandale, vne espee à toutes mains.

A mesme fin tend la defense de lire l'Escriture en langue vulgaire. A Rome on souffre les Iuifs qui disét que Iesus Christ est vn seducteur: mais si quelcun est trouué lisant dans vne Bible en langue vulgaire, c'est vn crime bruslable, & vn cas d'Inquisition. En Espagne, Italie, Sicile, Indes Orientales & Occidentales, vous trouuerez aussi tost de la flamme dans la neige qu'vne Bible en langue vulgaire. En France s'en trouuent quelques vnes faites par les Iesuites de Louvain, mais sans approbation du Pape : & pour les lire, faut auoir permission de l'Euelsque : laquelle permission de lire l'Escriture est pire que la defese de la lire. Car defendre de lire l'Escriture est seulement s'opposer à Dieu, & defédre ce qu'il a commandé. Mais permettre de la lire, est se mettre par dessus Dieu : car c'est permettre à vn hôme d'opposer à Dieu: côme quidiroit, *ie te permets de craindre Dieu, ie te donne congé d'estre homme de bien.* Tellement que Dieu n'aura point de seruiteurs que par la permission du Pape, ou de ses Prelats.

A mesme fin en ostant au peuple l'Escriture sainte, on lui a donné des images, desquelles on ne craint pas qu'elles contredissent, on trouuent à redire à ce qui se fait en l'Eglise Romaine,

*Cette defense se trouue en l'indice des liures prohibez fait par l'authorité du Concile de Trente.*

A mesme fin on enseigne le povre peuple à croire l'Eglise. Le peuple croit à l'Eglise Romaine sans sçavoir ce qu'elle croit. Ou si quelques vns (dont le nombre est petit) sçauēt ce qu'elle croit, ils ne s'enquestent pas de ce qu'elle doit croire. Ainsi est accompli, en l'Eglise Romaine, ce que Iesus Christ disoit aux Sadduciens au 12. chap. de S. Marc, *Ce que vous vous fournoyez, n'est-ce pas pour ce que vous ne sçavez pas les Escritures?*

Tit. 2. de  
Constit.  
cap. Li.  
cer. In  
Sexio.

Pour appuyer ceste authorité de l'Eglise Romaine à iuger souverainemēt & infailliblement, & par dessus l'Escriture, a esté necessaire de reuestir le chef de l'Eglise Romaine d'une science & perfectiō infaillible. On dit que le Pape ne peut errer en la foy, & qu'il a tout le droit dās le cofret de sa poictrine. Quand là dessus nous produisons grād nombre de Papes qui ont esté heretiques, & dont les erreurs ont esté condamnēz par plusieurs Conciles, & par les Papes leurs successeurs: on nous respond qu'il ont erré entant qu'hommes ou Docteurs particuliers, mais non entant que Papes. Chose grandemēt admirable! Car pourquoy l'homme ne demande-il conseil au Pape? Pourquoi le Pape n'instruit-il l'homme? Pourquoi cet homme errant, de sa chaire domestique ne se fait-il trāsporter en la chaire Papale pour changer d'opinion? Les Prophetes donc & les Apostres ont surpassé de beaucoup les Papes: car Elaye & Ieremie n'ont erré en la foy, ni comme hommes, ni comme Prophetes. Que si Boniface ou Clement estoient dannez pour heresie, entant qu'hommes, ie ne comprends pas comment le Pape pourroit estre sauué. Au fonds,  
soit que

soit que le Pape parle comme Pape, ou comme Docteur particulier, il veut tousiours estre creu.

Est aisé à cognoistre ce qu'on doit iuger de ceste infallible & souueraine autorité Papale, en ce que le Pape est nommé Dieu, & la Maiesté diuine, & le Christ, & l'Espoux de l'Eglise vniuerselle: & en ce qu'il se fait adorer, & donne ses pieds à baiser aux Rois, & Empereurs. Ce qui se fait, non par submission volontaire des Rois qui lui rendent cet honneur, mais par loix & ordonnances de Conciles, & reiglemés de l'Eglise Romaine, dont on ne peut se dispenser. La plus solennelle adoration du Pape c'est celle que les Cardinaux lui rendēt dans le Conclauē au iour de son election. Leditz Cardinaux lui mettent sur les espauls vn manteau rouge: & sut sa teste vne triple couronne luisante de pierreries, l'eleuēt & le posent sut l'Autel qui est le lieu destiné à l'adoration souueraine, & là lui viennent baiser les pieds & les mains. Cela s'appelle venir à l'adoration. On ne peut dire que cela se fait en l'honneur de Iesus Christ. Car Iesus Christ estant ici bas n'a voulu estre ainsi honoré: ains il a lauē les pieds à ses Apostres. S. Pierre, ni les Apostres, ni les Anciens Euesques de Rome par plusieurs siecles, n'ont point esté ainsi honorez. Ces choses ont esté introduites depuis que les Papes sōt deuenus riches, & grands Princes terriens.

Reste la troisieme Maxime, par laquelle l'Eglise Romaine se vante d'estre interprete infallible, & iuge souueraine du sens de l'Escripture. En quoy est euident qu'on se moque du pauvre peuple. Car on le réuoie à vne interpretation laquelle ne se

*Synodus  
Romana  
sub Greg.  
V I I. a-  
pud Ba-  
ronium  
Ann.  
1076. §.  
31.  
Lib. 1.  
Sacrarū  
Ceremō.  
Sect. 1.  
cap. 6.*

trouue point. L'Eglise Romaine n'a point fait d'interpretation de l'Ecriture. Il n'y a point de liure duquel on puisse dire, voila le sēs & l'interpretatiō de l'Ecriture que l'Eglise Romaine approuue & autorise. Seulemēt se trouue multitude de commentaires Latins de Iesuites, & autres Docteurs qui se discordent entr'eux, & qui alleguent les interpretations des Anciens & les refutēt. Les Conciles de l'Eglise Romaine n'interpretent point les Escriptures. Et ce sont liures Latins que le peuple ne void pas. Si quelcun du peuple va à son Curé pour auoir l'intelligence d'un passage, comment sçaura-il si ce Curé s'accorde avec les autres? comment sçaura-il si son interpretatiō est conforme à la Parole de Dieu? Bref tout y est plein d'incertitude.

Et y ayant plusieurs doctrines de l'Eglise Romaine que nos aduersaires confessent n'estre cōtenues en l'Ecriture, comme l'iuocation des Saints, les images de Dieu, l'adoration des reliques, les Indulgences &c. comment pourroit ce Curé donner l'interpretation d'une chose qui n'est point, & dont l'Ecriture ne parle point?

En conscience, des suiets, & des criminels peuvent-ils estre iuges infailibles & souverains du sens des loix qui conpernent leur crime?

Et puis que nul ne peut estre iuge en sa propre cause, est-il raisonnable que le Pape soit iuge des sēs des passages sur lesquels il appuye sa primauté? Le Pape lehan XXIII. qui nioit l'immortalité de l'ame, disāt qu'il n'y a ni Paradis ni enfer, pour laquelle cause avec plusieurs autres il a esté depōsé par le Concile de Constance, eust-il esté bō inter-

interprete des passages qui parlēt de la vie eter-  
nelle? Les Papes qui entretiennēt les bordeaux,  
& souffrent les images de Dieu, seroyent-ils bōs  
interpretes du commandement qui dit, *Tu ne  
paillarderas point*, & des passages esquels Dieu  
d. Fond de le représenter par aucune image?

Quiconque considerera ces choses de pres,  
recoḡnoistra que par cette autorité infailible  
d'interpreter l'Escriture, le Pape & l'Eglise Ro-  
maine s'eleuent par dessus Dieu. Car s'il y auoit  
en France quelcun qui eust cette puissance de  
donner aux Edits du Roy vne interpretation in-  
failible en autorité de Iuge souuerain, vn tel  
homme seroit plus puissant que le Roy? Car le  
peuple seroit iugé, non par les mots des edits  
Royaux, mais par l'interpretation infailible de  
ce souuerain interprete, lequel pourroit vsurper  
les droits du Roy sous couleur d'interpretation:  
Qui est le moyen par lequel le Pape s'est eleué,  
Car sur ses interpretations est bastie la Monar-  
chie terrienne.

Ce que ie dis paroistra bien clairement par  
les interpretations les plus authentiques que  
les Papes & les Conciles de l'Eglise Romaine  
ont donnees à l'Escriture.

Le Pape Nicolas I. prouue sa primauté, parce  
qu'il est dit à S. Pierre, *Tue & mange*: & parce que  
le Seigneur a commadé à S. Pierre *de tirer à bord  
le filé plein de poissons*. Boniface VIII. prouue sa  
puissance souueraine sur le spirituel, & sur le  
temporel, parce que S. Pierre ayant dit à Iesus  
Christ, *Voici deux glaiues*, le Seigneur a respōdu,  
*c'est assez*, Et mōstre que le Pape est iuge de tou-

En l'epi-  
stre à  
l'Empereur Mi-  
chel.  
En l'Ex-  
trau. V-  
nam san-  
ctam. De  
maioris.  
& obed.

1. Cor. 2. tes choses, pource que S. Paul a dit *l'homme spirituel iuge de toutes choses, & n'est iugé de personne.*  
 Sess. IX. Le Concile de Latran dernier allegue le Pseaume 72. où il est dit de Iesus Christ; *Tous les Rois de la terre l'adoreront, & veut que cela soit entendu du Pape.* Le second Concile de Nicee en faueur des images allegue ces passages. *Monstre moi ta face, & me fai ouir ta voix.* Et, *Nul apres auoir allumé la chandelle ne la met sous le boisseau.* Item, *Dieu a créé l'homme à son image.* On en pourroit bailler mille semblables qui sont plu-  
 stost moqueries qu'interpretations.

Le recours de nos aduersaires est d'vser de recriminations. Ils disent, pourquoy trouuez-vous mauuais en l'Eglise Romaine ce que vous faites vous mesmes? Car vos Ministres se meslent d'interpreter l'Escriture en leurs predications, & en leurs liures? & parmi vous les femmelettes & les artisans se rendét interpretes, & iuges du sens de l'Escriture par vn esprit particulier. Iamais, en parlant de nous, il ne sort de leur bouche vn mot de verité. Nous qui parlons à vous, sômes paruenus à vne grâde vieillesse, & n'auons iamais ouï aucû de nostre relig'õ parler ainli, ni se vâter d'auoir le sés del'Escriture par vn esprit particulier. Si quelcun s'en vantoit nous n'en croirions rien.

Notez donc qu'ici il s'agit d'vn interprete qui soit infailible, & qui iuge avec souueraine authorité. Nous n'auons point parmi nous de tels interpretes. Comment vne femme ou vn artisan s'attribueroit-il ceste perfection, veu qu'vne multitude de Pasteurs assemblez en Synode ne le l'attribue pas? Mesmes, à proprement parler, nos  
 Pasteurs



Pasteurs n'interpretent pas les Escritures: car ils tirēt leurs interpretations de l'Escriture mesme. Par ce moyē c'est Dieu qui s'interprete soi-mesme. Quant au peuple, nous lui disons, qu'ēs choses qui sont clairement couchees ēs Escritures, & qui n'ōt point besoin d'interpretation, sont contenues toutes les choses necessaires à salut. L'Escriture nous dit que Dieu a creē le monde, que Iesus Christ est né de la vierge Marie, qu'il est mort pour nos pechez, qu'il est resuscité, qu'il faut aimer Dieu, que Dieu defēd de tuer, de pailarder, de mētir, &c. Ces choses ne sont-elles pas claires? Faudra-il consulter l'oracle Papal pour en auoir l'interpretation? Or ie dis qu'en choses ainsi clairement couchees, & qui n'ont point besoin d'interprete, sont contenues toutes les choses necessaires à salut, & qu'il y a en ces choses assez pour nous sauuer. Se trouueront en l'Escriture quelques passages obscurs, desquels si l'interpretation ne se trouue pas en d'autres passages de l'Escriture, nous aimons mieux en ignorer le sens, que nous rendre iuges avec autorité.

Par ce moyē est aisē de sortir de toute difficulté. Le passage de l'Escriture sur lequel en ce tēps on esmeut plus de contentions, est celui auquel Iesus Christ donnāt le pain à ses disciples a dit, *Ceci est mō corps*. Et est aisē de s'accorder làdessus & finir toutes disputes par le moyē que i'ay dit. Car si le Pape vouloit remettre le S. Sacremēt de la Cene en la forme que Iesus Christ a instituee, nous serions d'accord. Car qui est-ce qui pourroit mieux faire que lui, ou trouuer à redire en sō institution? Parlons dōc comme Iesus Christ, &

faisons comme il a fait. L'Euangile dit qu'il a doné le pain à ses disciples, il faut croire cela. Le Seigneur baillant ce pain a dit que c'estoit son corps : & a adiouté que c'est la commemoratió, & que c'est du fruió de vigne qu'il a beu, croyós aussi cela, & parlons comme lui. Et puis que les Apostres enuoyez pour expoter aux peuples les paroles du Seigneur ont dit par huit fois que c'est du pain que nous rompons, & mangeons, faut aussi receuoir leurs interpretations. Sur tout les actions du Seigneur, si nous vouiós les enfaiture, nous remettront au droit chemin. Car il a parlé en langue entendue. Il a baillé la coupe à tous ses disciples. Il n'a fait aucune eleuation d'hostie. Il n'a rien offert à Dieu son Pere en Sacrifice. Les Apostres n'ont point adoré le Sacrement: ni Dieu le Pere auquel on veut que le Sacrifice soit offert. Faisons comme Iesus Christ, & quitrans toutes disputes, conformons-nous à son exemple: mais c'est ce que le Pape ne veut pas, & ne se veut astreindre à l'institution du Seigneur. Et le povre peuple s'arrestant à ces mots, *Di-le à l'Eglise*, pris à contresens, prend les ordonnances des Papes pour reigles inuiolables.

Quiconque comprendra ces choses sera touché d'une grande compassion enuers tant de povre peuple qui croupit en des si profondes tenebres, & qui se perd en s'egarát du chemin de salut: & ne pourra se saouler de magnifier la grace de Dieu qui a deschargé nos consciences d'un ioug si pesant, & d'une si horrible captiuité. Car nous serions coupables enuers Dieu d'une extreme ingratitude, & ennemis de nostre salut, si nous

nous ne prissions d'avantage ce thresor tant precieux de la vraye cognoissance de Dieu, que nos propres vies, & que tout ce que nous avons de plus cher en la terre. C'est là ceste perle exquisite contre laquelle le marchand prudent eschange tout son bien. Trauailions donc à nous auancer en la vraye cognoissance de Dieu, pendant que Dieu parle à nous : & raschons de laisser à nos enfans ce precieux heritage. Car nous ne sçauôs pas combien nous durera la commodité de nous instruire si familièrement, laquelle il nous donne maintenant, ni quel temps est préparé à nostre posterité. Qui est l'exhortation du Seigneur, *Cheminez pendant qu'il fait iour, que les tenebres ne vous surprennent.* Ieh. 12.  
35.

Quiconque mettra bien auant ces choses en son cœur, ne se laissera iamais esbranler par les sollicitations & artifices des aduersaires. Mais nous auons peu d'esperance des profanes & debauchez, qui par leur yvrongnerie & vie oisive & dissolüe sont tombez en pauvrete. Voila des gens tels qu'ils faut pour vèdre leurs ames pour du pain. Vne fille ou femme impudique & esfrontee a desia fait la moitié du chemin à la reuolte: car les vices sont beaucoup plus conuenablement logez hors du tēple de Dieu. De la pailardise corporelle on passe aisément à la spirituelle, qui est l'idolatrie. Telles personnes deuant que se perdre ainsi sont desia perdues, & abandonnees à leurs vices.

Tout ainsi que Moyse mit la manne tombee du ciel en vne cruche d'or, ainsi faut-il que nous receuôs ce pain du ciel, qui est la parole de Dieu, en des cœurs purs, & non infectés d'auarice, ou

d'enuie, ou d'yvrongnerie, ou d'impudicité. L'Esprit de Dieu & sa parole n'habite point parmi ces ordures. Il ne peut demeurer sous l'empire des conuoitises charnelles. Les vices charnels ne compatissent point avec la verité diuine. Que si parmi vne si claire instruction vous viuiez d'vne vie dissoluë & iniuste, ceste mesme cognoissance de la verité vous tourneroit en vne double condamnation. Cest vn grand mal que se fouruoyer en tenebres : mais c'est vn beaucoup plus grand peché que de se fouruoyer en plein iour, & quand Dieu nous esclaire par sa parole.

Si vous pensez à ces choses, & si la grace que Dieu vous fait vous incite à l'aimer, & à viure saintement, & à vous encourager les vns les autres à bonnes œuvres & à perseuerance en la profession de l'Euangile, vous espendrez parmi les aduersaires la bonne odeur de vostre conuersation, & verrez l'Eglise croistre parmi les crainctes qui nous environnent. Et nostre Dieu & Pere, apres nous auoir conduit par son S. Esprit, & deliuré de toute mauuaise œuvre, nous recueillira en son Royaume celeste par Iesus Christ, auquel avec le Pere, & le S. Esprit soit honneur & gloire eternellement.

*F I N.*